



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la  
prévention du racisme IMR  
Fachstelle für die Integration der MigrantInnen und  
für Rassismusprävention IMR

Grand-Rue 26, 1700 Fribourg

T +41 26 305 14 85, F +41 26 305 14 08  
www.fr.ch/integration

## Programme d'intégration cantonal PIC 2018-2021

### Appel à projets « Semaine contre le racisme 2020 »

Cet appel à projets se réfère au domaine « 1.3 Protection contre la discrimination » du Programme d'intégration cantonal 2018-21 (PIC 2). Il s'inscrit dans le cadre de la Semaine contre le racisme qui se déroule, chaque année, autour du 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. A cette occasion, le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR met sur pied, promeut et soutient financièrement des projets de sensibilisation.

En 2020, la Semaine contre le racisme aura lieu du **14 au 21 mars** et s'articulera autour du thème « **Racisme, parlons-en !** ». Qu'est-ce que le racisme ? Comment le définir ? Quelle est son origine ? Qui est victime ? Comment est-il vécu aujourd'hui dans le canton de Fribourg ?

Forts de leur expérience, l'IMR et ses partenaires font le constat que le racisme reste un sujet difficile à aborder, un sujet tabou. Souvent, nous préférons parler de diversité, d'interculturalité et d'agir ensemble afin de ne pas évoquer les rapports de pouvoir ou les discriminations. Pour les personnes ou groupes victimes de racisme, il n'est pas facile de témoigner et de se confronter à cette réalité qui peut faire remonter un passé douloureux, des expériences dénigrantes ou de l'incompréhension. La société majoritaire n'a souvent pas conscience des mécanismes du racisme et des privilèges dont elle bénéficie par rapport à d'autres groupes.

C'est avec des projets concrets qui impliquent des personnes vivant le racisme dans leur quotidien que l'IMR envisage de sensibiliser la population ainsi que les collectivités. Les projets subventionnés se dérouleront du 14 au 20 mars. Ils pourront être présentés au grand public et aux médias le 21 mars lors d'un évènement de clôture co-organisé par l'IMR et ses partenaires.

#### 1. A qui s'adresse cet appel à projets ?

Cet appel à projets s'adresse à toute association, institution publique et entreprise désireuse de concevoir et réaliser une action ou un projet dans le cadre de la Semaine contre le racisme qui complètent et soutiennent l'offre des structures ordinaires<sup>1</sup>.

#### 2. Quels sont ses objectifs ?

L'appel à projets « Semaine contre le racisme 2020 » vise les objectifs suivants :

---

<sup>1</sup> Les structures ordinaires (p.ex. l'école, les administrations cantonales et communales, les hôpitaux) ont pour mission de s'engager pour toute la population.

- > Faire entendre le thème du racisme dans l'espace public et les médias durant une semaine spécifique ;
- > Donner une voix aux victimes et témoins du racisme ;
- > Rendre visible les activités des partenaires engagés pour une société égalitaire ;
- > Renforcer et créer des nouvelles collaborations dans ce domaine ;
- > Exploiter des outils de prévention du racisme existants.

### **3. Quels types de projets pourraient être cofinancés ?**

Une grande diversité de projets, d'ampleur variable, peut être soutenue comme :

- > Une table-ronde consacrée à la thématique « Né-e ici, naturalisé-e et victime de racisme » ;
- > La mise à disposition de la boîte à témoignages de « se respecter » dans une entreprise pour permettre aux employé-e-s de s'exprimer ;
- > Un atelier d'écriture de chansons qui dénoncent le racisme ;
- > La réalisation de court-métrages à diffuser sur les réseaux sociaux à partir de témoignages de Fribourgeois-e-s concernées par le racisme ;
- > Une animation avec des jeunes sur la question du « hatespeech » en ligne et le sens des mots ;
- > Un module de formation au sein d'une Haute école sur le lien entre nos préjugés et notre Histoire.

### **4. Quels critères doivent être remplis ?**

- > Le projet est en adéquation avec les objectifs du PIC 2018-2021 ;
- > Il est adapté à son public cible ;
- > Les activités sont concrètes et abordent les enjeux de la prévention du racisme en lien avec le thème « Racisme, parlons-en ! » ;
- > Le but du projet est non commercial ;
- > Le projet, d'une durée déterminée, est réalisé entre le 14 et le 20 mars 2020 ;
- > En principe, l'organisation porteuse du projet participe à l'évènement de clôture du 21 mars 2020 à Fribourg ;
- > Le responsable du projet doit être actif dans le canton de Fribourg et être constitué en association ou représenter une institution (p.ex. commune, service étatique). Aucune demande ne peut être déposée à titre individuel ;
- > Toute modification importante du projet doit être signalée au financeur ;
- > L'ensemble des subventions fédérales et cantonales ne peuvent pas dépasser 80 % des recettes totales.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Le solde (au minimum 20 %) peut comprendre du travail bénévole, la mise à disposition de matériel et de locaux, etc.

## 5. Comment déposer une demande de subvention

- > Le dossier doit inclure :
  - > Une lettre d'accompagnement signée ;
  - > Le formulaire « Demande de subvention *Semaine contre le racisme 2020* » dûment rempli ;
  - > Deux bulletins de versement (scannés, si possible) ;
  - > Pour les associations : statuts et composition du comité.
- > Il doit être adressé, **jusqu'au 30 novembre 2019**, en version électronique à : [integration@fr.ch](mailto:integration@fr.ch).
- > La décision de subvention vous sera communiquée d'ici au 15 janvier 2020. Pour une réponse anticipée ou un délai supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.
- > Pour toute question ou conseil, Lisa Wyss est à votre disposition : [lisa.wyss@fr.ch](mailto:lisa.wyss@fr.ch) ;  
026 305 14 84 (lu/ma/je).